



SÉANCE DU 29 Juin 2023

(Date de convocation 23 Juin 2023)

Délibération N° 20230629-16

Conseillers en exercice : 15
Nombre de présents : 10
Nombre de votants : 14
Pour : 14
Contre : 0
Abstention : 0

Le vingt-neuf juin deux mille vingt-trois à 20h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie de Campan, en séance publique, sous la présidence de M. Alexandre Pujo-Menjouet, Maire.

Étaient présents : M. Alexandre Pujo-Menjouet, Maire, Mme Catherine Pécondon-Montgaillard, M. Etienne Lay, Mme Brigitte Bascaules, M. Sylvain Saligot, M. Thierry Ribeiro, Jean-François Rabaud, M. Thibaut Maurin, Mme Viviane Torné, Mme Dominique Borgella-Adjudant, formant le quorum des membres en exercice.

Étaient absents : Mme Sarah Laguerre, (procuration donnée à Mme Brigitte Bascaules), Mme Charlotte Foubert, (procuration donnée à Mme Viviane Torné), Mme Mélissa Pujo-Menjouet, (procuration donnée à M. Alexandre Pujo-Menjouet), Aurore Ville (procuration donnée à Mme Dominique Borgella-Adjudant), M. Benjamin Soucaze-Soudat.

Secrétaire de séance : Brigitte Bascaules

Objet : RENOUELEMENT DU BAIL AY231 A LA MONGIE

Monsieur le Maire propose de renouveler un bail (trame type 2021) à La SARL NALACO sur la parcelle AY231 située à La Mongie, pour une durée de 99 ans, rétroactivement à partir du 1^{er} janvier 2023, pour un loyer annuel de 1140 € et de mandater Maître Pierre STRZALKOWSKI, notaire à Ondres.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

Article 1er : mettre fin au bail en cours, et de conclure à un nouveau bail sur la parcelle AY231 à La Mongie selon les modalités présentées ci-dessus,

Article 2 : de mandater Maître Pierre Strzalkowski, notaire à Ondres (40), pour l'établissement de l'acte authentique et de tous documents utiles,

Article 3 : de charger Monsieur le Maire, ou en cas d'empêchement un adjoint, pour signer l'acte authentique et tous documents utiles.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus. Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de la présente délibération.

Fait pour extrait conforme
Le Maire
Alexandre Pujo-Menjouet

